

Guide étudiant

Baccalauréat en musique/ Baccalauréat ès sciences spécialisé avec majeure (B.Mus./B.Sc.)



uOttawa

École de musique
School of Music

École de musique - School of Music
Premier cycle - Undergraduate Studies

arts.uOttawa.ca/musique/



uOttawa

Table des matières

Informations générales.....	3
Qui peut vous aider?	3
Conseiller ou conseillère académique de l'École de musique (musicadv@uOttawa.ca).....	3
Bureau des études de premier cycle de la Faculté des arts (arts@uOttawa.ca)	3
Directeur ou directrice des études de premier cycle (dir.1er.cycle.musique-music.undergrad.dir@uOttawa.ca).....	3
Profils	3
Inscription	3
Offre de cours	3
Test de classement en théorie musicale et solfège et dictée musicale	4
Exigence de compétence au piano.....	4
Exigence d'anglais langue seconde.....	4
Plaintes	4
ANNEXE 1	5
Cours d'ensembles.....	5
ANNEXE 2.....	5
Exigences particulières par instrument.....	5
ANNEXE 3.....	8
Liens utiles	8

Informations générales

Qui peut vous aider?

- Trois ressources vous sont offertes : le conseiller ou la conseillère académique de l'École de musique, le Bureau des études de premier cycle de la Faculté des arts, le directeur ou la directrice des études de premier cycle.

Conseiller ou conseillère académique de l'École de musique (musicadv@uOttawa.ca)

- Le conseiller ou la conseillère académique de l'École de musique (musicadv@uottawa.ca) peut vous rencontrer pour valider que vous complèterez toutes les exigences du B.Mus./B.Sc. avant la fin de votre 5^e année d'études.
- Le conseiller ou la conseillère académique de l'École de musique n'a pas accès aux dossiers d'étudiants et d'étudiantes ou aux systèmes d'inscription. Pour l'inscription manuelle et les questions portant sur les difficultés technologiques, vous devez vous présenter au Bureau des études de premier cycle de la Faculté des arts.

Bureau des études de premier cycle de la Faculté des arts (arts@uOttawa.ca)

- Le Bureau des études de premier cycle de la Faculté des arts est une bonne source d'information sur les programmes et l'inscription. Vous pouvez vous présenter au comptoir ou prendre rendez-vous avec un conseiller ou une conseillère. Le Bureau des études de premier cycle est responsable de tout problème technologique relié à l'inscription.
- Bureau des études de premier cycle
Pavillon Simard, pièce 128
Téléphone : 613 562-5134 ou 1 877 UOTTAWA (868-8292), poste 5134
Courriel : arts@uOttawa.ca
Web : <http://arts.uottawa.ca/fr/vie-sur-le-campus/aide-academique>

Directeur ou directrice des études de premier cycle (dir.1er.cycle.musique-music.undergrad.dir@uOttawa.ca)

- Le directeur ou la directrice des études de premier cycle peut vous appuyer pour les demandes d'exception à votre programme d'études.
- Le directeur ou la directrice des études de premier cycle n'a pas accès aux dossiers d'étudiants et d'étudiantes ou aux systèmes d'inscription. Pour l'inscription manuelle et les questions portant sur les difficultés technologiques, vous devez vous présenter au Bureau des études de premier cycle de la Faculté des arts.

Profils

- Vous devez choisir votre profil (composition, éducation, général, interprétation, musicologie/théorie, pédagogie du piano) avant le 15 mai de la troisième année d'études. Si aucun profil n'est choisi, votre programme sera identifié comme le B.Mus./B.Sc. avec profil général. .
- L'information sur les différents profils se trouve au (<https://arts.uottawa.ca/musique/programmes>) en cliquant programmes de premier cycle. Des gabarits pour les profils sont disponibles en communiquant avec le conseiller ou la conseillère académique de l'École de musique, ainsi que le directeur ou la directrice des études de premier cycle.

Inscription

- Vous devez vous inscrire aux deux parties des cours offerts de septembre à avril. Les première et deuxième parties sont identifiées par l'ajout du chiffre « 1 » ou « 2 » à la cote de cours. Par exemple, pour vous inscrire au cours MUS1031, vous devez être inscrit(e) au MUS10311 et au MUS10312. Les crédits pour ces cours sont accordés après en avoir complété la deuxième partie.

Offre de cours

- Les cours ne sont pas tous disponibles chaque année. Certains cours sont offerts en rotation sur un cycle de deux ou trois ans. Puisque les cours MUS2731, MUS2732, MUS3733, MUS3734 et MUS3735 ne sont offerts qu'une fois par deux ans, il est possible de s'inscrire aux MUS3733 et MUS3734 dans la première année d'études. Par ailleurs, les séminaires de 3^e et de 4^e année sont, eux aussi, souvent offerts en rotation. Il est donc important de prévoir s'inscrire à ces cours au moment où ils sont disponibles afin de compléter les exigences du programme dans les délais.
- Certains cours comportent un nombre de places limité. Si vous êtes en 4^e ou 5^e année, il est recommandé de vous inscrire tôt afin de vous assurer d'obtenir une place dans les cours que vous préférez.
- Les cours MUS1301, MUS1701, MUS1302, MUS1702, MUS1303 et MUS1703 ne peuvent pas être utilisés pour satisfaire aux exigences du B.Mus./B.Sc.

Test de classement en théorie musicale et solfège et dictée musicale

- Théorie musicale :
 - Le cours MUS2706 (Théorie et analyse I) comprend un groupe de discussion qui se rencontre chaque semaine afin de combler les lacunes des éléments de base. Les étudiants et étudiantes qui réussissent le test de classement qui est donné le premier jour de cours avec au moins 85 % peuvent être exempté(e)s du groupe de discussion. Un modèle de test est disponible en communiquant avec le conseiller ou la conseillère académique de l'École de musique, ainsi que le directeur ou la directrice des études de premier cycle.
 - Les étudiants et étudiantes qui souhaiteraient passer le test de classement afin d'être exempté(e)s des cours MUS 2706 et MUS 2707 doivent communiquer avec le coordonnateur ou la coordonnatrice du secteur de théorie à la fin août ou au début septembre. Les tests de classement sont prévus dans les deux premières semaines de cours en septembre.
- Solfège et dictée musicale :
 - Le cours MUS1591 (Solfège et dictée musicale) comprend un groupe de discussion qui se rencontre une fois par semaine afin de combler les lacunes en solfège et dictée musicale. Les étudiants et étudiantes qui réussissent le test de classement qui est donné le premier jour de cours avec au moins 85 % peuvent être exempté(e)s du groupe de discussion ainsi que du cours magistral afin de poursuivre un programme avancé. Un modèle de test est disponible en communiquant avec le conseiller ou la conseillère académique de l'École de musique, ainsi que le directeur ou la directrice des études de premier cycle.

Exigence de compétence au piano

- Tous les étudiants et toutes les étudiantes dont l'instrument principal n'est pas le piano doivent démontrer une compétence au piano équivalant au Grade VI du CRM à la fin de la deuxième année ou s'inscrire au cours MUS1902. L'exigence de compétence au piano doit être complétée avant la fin de la cinquième année afin d'obtenir le B.Mus.
- L'exigence de compétence au piano peut être satisfaite de trois façons :
 - en présentant un certificat du CRM démontrant l'obtention du Grade VI en piano au conseiller ou à la conseillère académique de l'École de musique, ou encore au coordonnateur ou à la coordonnatrice du secteur de piano;
 - en complétant le cours MUS1902 (Leçon de piano en groupe I);
 - en réussissant l'examen du cours MUS1902 à la fin d'une année au choix, sans avoir suivi le cours; vous devez communiquer avec le coordonnateur ou la coordonnatrice du secteur de piano avant le 15 mars afin d'être ajouté à la liste d'étudiants et d'étudiantes désirant passer l'examen en avril. Vous êtes responsable de vous préparer pour l'examen. Des renseignements, ainsi qu'un modèle d'examen, sont disponibles en communiquant avec le coordonnateur ou la coordonnatrice du secteur de piano, ainsi que le conseiller ou la conseillère académique de l'École de musique.

Exigence d'anglais langue seconde

- Vous devez vous inscrire à au moins un cours d'anglais langue seconde (ESL). Les étudiants et les étudiantes qui s'inscrivent à un cours MUS offert en anglais sont exempté(e)s de l'exigence d'anglais langue seconde. Ce cours doit être remplacé par 3 crédits de cours au choix non-MUS.

Plaintes

- Les plaintes concernant des problèmes reliés au Pavillon Pérez, impliquant par exemple des portes brisées, des fuites d'eau, les horloges, les lumières ou la propreté, doivent être déposées au secrétariat ou envoyées par courriel à musique@uottawa.ca.
- Les plaintes liées au bruit ou à la propreté de la pièce 302 (bibliothèque) du Pavillon Pérez doivent être déposées à l'intention du ou de la bibliothécaire.
- Le conseiller ou la conseillère académique de l'École de musique est responsable de faire suivre les autres plaintes aux personnes responsables.

ANNEXE 1

Cours d'ensembles

MUS3901 - Orchestre de l'Université d'Ottawa
MUS3902 - Harmonie de l'Université d'Ottawa
MUS3903 - Production d'opéra
MUS3904 - Ensemble chorale
MUS3905 - Chorale Calixa-Lavallée
MUS3906 - Chorale de l'Université d'Ottawa
MUS3907 - Ensembles de guitares
MUS3908 - Ensemble jazz
MUS3909 - Chœur de cuivres
MUS3910 - Ensemble de cuivres
MUS3911 - Ensemble de vents
MUS3912 - Ensemble baroque
MUS3913 - Ensemble de percussions
MUS3914 - Ensembles de musique contemporaine
MUS3915 - Ensembles mixtes
MUS3916 - Ensembles de pianos
MUS3917 - Accompagnement
MUS3918 - Accompagnement studio
MUS3944, MUS3945, MUS4944 - Ensembles de musique de chambre

ANNEXE 2

Exigences particulières par instrument

<http://arts.uottawa.ca/musique/programmes/exigences-par-secteur>

Chant

B.Mus. en interprétation

MUS3904 ou MUS3905 pour 2 années (normalement dans les deux premières années d'études)

MUS3903 pour 2 années (normalement dans les deux dernières années d'études)

B.Mus. avec profil non-interprétation (général, administration des arts, composition, éducation musicale, musicologie/théorie et pédagogie du piano)

MUS3904 ou MUS3905 pour 2 années (normalement dans les deux premières années d'études)

MUS3903 pour 2 années (normalement dans les deux dernières années d'études)

B.Mus./B.Sc. (tous les profils)

MUS3904 ou MUS3905 pour 1 année

MUS3903 pour 1 année

MUS3904 ou MUS3905 ou MUS3903 pour 1 année

Exigences additionnelles du secteur de chant

B.Mus. en interprétation

MUS2746 (année 1 ou 2)

MUS2750 (année 1 ou 2)

MUS3746 (année 3 ou 4)

MUS3750 (année 3 ou 4)

B.Mus. avec profil non-interprétation (général, administration des arts, composition, éducation musicale, musicologie/théorie et pédagogie du piano)

MUS2746 (année 1 ou 2)

MUS2750 (année 1 ou 2)

MUS3746 ou MUS3750 (année 3)

Cordes (violon, alto, violoncelle, contrebasse)

B.Mus. en interprétation

MUS3901 pour 4 années

B.Mus. avec profil non-interprétation (général, administration des arts, composition, éducation musicale, musicologie/théorie et pédagogie du piano)

MUS3901 pour 3 années

1 ensemble ou MUS3944

B.Mus./B.Sc. (tous les profils)

MUS3901 pour 3 années

Guitare

B.Mus. en interprétation

MUS3907 pour 4 années

MUS3904 ou MUS3905 pour 2 années (normalement dans les deux premières années d'études)

B.Mus. avec profil non-interprétation (général, administration des arts, composition, éducation musicale, musicologie/théorie et pédagogie du piano)

MUS3907 pour 3 années

MUS3904 ou MUS3905 pour 2 années (normalement dans les deux premières années d'études)

B.Mus./B.Sc. (tous les profils)

MUS3907 pour 2 années

MUS3904 ou MUS3905 pour 1 année

Harpe

B.Mus. en interprétation

n'importe quelle combinaison de cours parmi les cours suivants, qui peuvent être répétés, pour 4 années :

MUS3904, MUS3905, MUS3902 ou MUS3901

B.Mus. avec profil non-interprétation (général, administration des arts, composition, éducation musicale, musicologie/théorie et pédagogie du piano)

n'importe quelle combinaison de cours parmi les cours suivants, qui peuvent être répétés, pour 4 années :

MUS3904, MUS3905, MUS3902 ou MUS3901

B.Mus./B.Sc. (tous les profils)

n'importe quelle combinaison de cours parmi les cours suivants, qui peuvent être répétés, pour 3 années :

MUS3904, MUS3905, MUS3902 ou MUS3901

Percussion

B.Mus. en interprétation

MUS3902 pour 4 années

MUS3904 ou MUS3905 pour 2 années (normalement dans les deux premières années d'études)

OU

MUS3902 pour 4 années

MUS3901 pour 2 années

B.Mus. avec profil non-interprétation (général, administration des arts, composition, éducation musicale, musicologie/théorie et pédagogie du piano)

MUS3902 pour 3 années

MUS3904 ou MUS3905 pour 2 années (normalement dans les deux premières années d'études)

OU

MUS3902 pour 3 années

MUS3901 pour 2 années

B.Mus./B.Sc. (tous les profils)

MUS3902 pour 2 années

MUS3904 ou MUS3905 pour 1 année

Piano

B.Mus. en interprétation

MUS3904 ou MUS3905 pour 2 années (normalement les deux premières années d'études)

MUS3916 pour 1 année (normalement pendant la première année d'études)

MUS3917 pour 1 année

B.Mus. avec profil non-interprétation (général, administration des arts, composition, éducation musicale, musicologie/théorie et pédagogie du piano)

MUS3904 ou MUS3905 pour 2 années (normalement les deux premières années d'études)

MUS3916 pour 1 année (normalement pendant la première année d'études)

MUS3917 pour 1 année

B.Mus./B.Sc. (tous les profils)

MUS3904 ou MUS3905 pour 1 année

MUS3916 pour 1 année (normalement pendant la première année d'études)

MUS3917 pour 1 année

Saxophone

B.Mus. en interprétation

MUS3902 pour 4 années

MUS3904 ou MUS3905 pour 2 années (normalement dans les deux premières années d'études)

B.Mus. avec profil non-interprétation (général, administration des arts, composition, éducation musicale, musicologie/théorie et pédagogie du piano)

MUS3902 pour 3 années

MUS3904 ou MUS3905 pour 2 années (normalement dans les deux premières années d'études)

B.Mus./B.Sc. (tous les profils)

MUS3902 pour 2 années

MUS3904 ou MUS3905 pour 1 année

Vents et cuivres, sauf saxophone

B.Mus. en interprétation

MUS3902 pour 4 années

MUS3904 ou MUS3905 pour 2 années (normalement dans les deux premières années d'études)

OU

MUS3902 pour 4 années

MUS3901 pour 2 années

B.Mus. avec profil non-interprétation (général, administration des arts, composition, éducation musicale, musicologie/théorie et pédagogie du piano)

MUS3902 pour 3 années

MUS3904 ou MUS3905 pour 2 années (normalement dans les deux premières années d'études)

OU

MUS3902 pour 3 années

MUS3901 pour 2 années

B.Mus./B.Sc. (tous les profils)

MUS3902 pour 2 années

MUS3904 ou MUS3905 pour 1 année

Précisions au sujet des cours

MUS2943/3943/4943 : Les violoncelles doivent être présents au cours du jeudi. Le cours du vendredi s'adresse aux vents, aux cuivres et aux percussions.

ANNEXE 3

Liens utiles

Catalogue : Liste complète des cours de musique avec description

<http://catalogue.uottawa.ca/fr/cours/mus/>

Guide étudiant au premier cycle (Université d'Ottawa)

<http://www.uottawa.ca/guide-etudiant-au-premier-cycle/>

Horaire des cours et des examens : Outil de recherche pour les cours offerts

<https://web30.uottawa.ca/v3/SITS/timetable/Search.aspx>

Bourse en ligne (accessible par UOzone)

<https://bourses.uottawa.ca/>

Dates importantes et échéances scolaires

<http://www.uottawa.ca/dates-importantes-et-echeances-scolaires/>